

Conservation et mise en valeur des milieux naturels

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Protéger l'équivalent de 15 % de la zone blanche (résidentielle, commerciale et industrielle).

- Gérer les milieux naturels dans une perspective de développement durable et protéger un hectare de territoire pour chaque hectare développé;
- Contribuer à augmenter le nombre de terrains mis sous protection de l'organisation F3RD;
- Mettre en oeuvre la stratégie de conservation en collaboration avec l'organisation F3RD.

2. Atténuer les impacts des activités de la Ville sur l'intégrité des milieux naturels.

- Identifier les activités de la Ville et de ses sous-traitants qui menacent les milieux naturels et mettre en place des méthodes de travail qui ont moins d'impact sur l'intégrité de ces milieux;
- Appliquer les règlements régionaux en matière de protection des milieux humides et hydriques.

3. Créer des corridors de connectivité entre les milieux naturels pour faciliter la mobilité de la faune.

- Mieux comprendre et recenser l'état des bandes riveraines sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

4. Favoriser l'accès de la population aux milieux naturels sans compromettre leur intégrité écologique.

- Sensibiliser les citoyens sur la protection des milieux naturels;
- Cibler les milieux naturels à mettre en valeur sur notre territoire... Qu'est-ce que « mise en valeur » veut dire pour vous?
- Faire connaître les milieux naturels à la population et aux visiteurs (touristes);
- Diversifier l'offre d'activités récréatives et non motorisées dans les différentes aires écologiques;
- Avec les fonds de différentes fondations, aider les organismes de conservation à acquérir des milieux naturels d'intérêt social et écologique;
- Acquérir et protéger des boisés à intérêt social.

PORTRAIT

La Ville de Trois-Rivières est construite sur les sols laissés par la rivière Saint-Maurice à l'époque de la mer de Champlain. Les sols sablonneux, les coteaux et les grandes tourbières sont des caractéristiques qui modèlent le paysage et qui ont influencé l'établissement des grands écosystèmes.

La présence importante de pins gris (*Pinus banksiana*) est un exemple de cette particularité. Espèce plutôt boréale, cet arbre a trouvé un avantage dans les sols sablonneux de Trois-Rivières. Les grandes tourbières dominent également dans certains secteurs et ont joué un rôle important dans l'histoire industrielle, notamment pour l'extraction de l'ocre ferreux, le « fer des marais ». Les grands cours d'eau comme le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Maurice font également partie des écosystèmes trifluviens d'importance, de même que plusieurs autres cours d'eau plus petits, mais tout aussi importants tels que la rivière Champlain ou la rivière Millette. Des cours d'eau à omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) sont également présents sur le territoire, comme la rivière aux Sables. En 2020, la Ville a entamé la réalisation de son Plan régional des milieux humides et hydriques qui intégrera ces milieux dans les outils de planification urbaine.

Une superficie de 922,51 hectares est protégée par la Ville de Trois-Rivières, par zonage ou avec un partenariat avec des organismes de conservation. C'est une superficie équivalente à plus de quatre fois la superficie du parc du Mont-Royal. À cette superficie s'ajoute la réserve écologique Marcel-Léger, située sur l'île aux Sternes et les habitats d'oiseaux migrateurs sur le fleuve Saint-Laurent. L'objectif de conservation des milieux naturels de la Ville est d'atteindre une superficie protégée de 2 600 hectares, une superficie équivalente à 15 % de la zone « blanche » (urbaine et périurbaine, excluant la zone agricole) au rythme d'un hectare protégé pour chaque hectare développé.

Espèces menacées, vulnérables et envahissantes

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1. Renforcer la protection des espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables sur le territoire de la Ville.**
 - Considérer l'ensemble des espèces vulnérables/menacées lors de la réalisation de projets de développement;
 - Intégrer des mesures pour protéger des espèces vulnérables/menacées dans notre stratégie de conservation des milieux naturels.
- 2. Renforcer les stratégies de protection de l'aster à feuilles de lin.**
- 3. Contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire trifluvien.**
 - Sensibiliser les citoyens sur la problématique des espèces exotiques envahissantes;
 - Poursuivre les programmes et actions de la Ville en matière de lutte aux espèces exotiques envahissantes;
 - Identifier les actions qui contribuent à contrôler la propagation des espèces envahissantes lors des travaux réalisés par la Ville et ses sous-traitants sur le territoire.

PORTRAIT

Plusieurs espèces affectées d'un statut d'espèce rare, vulnérable ou en péril sont présentes sur le territoire de Trois-Rivières. On peut observer des martinets ramoneurs (*Chaetura pelagica*) voler au centre-ville durant l'été. Les rives sablonneuses du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice peuvent servir de lieu de fraie pour le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*). Ces espèces nécessitent une attention toute particulière puisqu'elles peuvent être impactées par un projet ou une activité.

L'espèce menacée la plus particulière à Trois-Rivières est sans contredit l'aster à feuille de lin (*Ionactis linariifolia*). Cette plante de la famille des marguerites a élu domicile dans les sols secs et sablonneux de Trois-Rivières, qui constituent l'essentiel de sa distribution au Québec. Plusieurs colonies d'asters à feuilles de lin font partie de terrains protégés par la Ville. Également, il y a trois endroits clôturés sur le territoire afin d'accueillir les plants qui doivent parfois être déplacés lorsque c'est nécessaire.

D'autres espèces sont dignes de mention pour des raisons fort différentes. Les espèces exotiques envahissantes sont des organismes ayant été introduits dans les écosystèmes trifluviens qui prennent la place des espèces indigènes. Elles déséquilibrent donc le fragile équilibre qui existe entre elles. Plusieurs espèces exotiques envahissantes végétales sont présentes à Trois-Rivières, notamment le roseau commun (*Phragmites australis*), la renouée japonaise (*Reynoutria japonica*), la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) et le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*). Parmi les espèces animales présentes sur le territoire, la carpe du roseau (*Ctenopharyngodon idella*), l'agrile du frêne (*Agilus planipennis*) et le scarabée japonais (*Popillia japonica*) sont les plus préoccupantes. La Ville a réalisé un inventaire des plantes exotiques envahissantes sur son territoire en 2015. Ces données sont disponibles à travers l'outil Sentinelle.

Plusieurs écosystèmes sur le territoire sont accessibles à la population afin d'y pratiquer des activités de loisir. Ces écosystèmes ne sont pas nécessairement ceux qui présentent la plus grande valeur écologique, mais ils permettent le contact des citoyens avec la nature. Les sentiers Châteaudun et Forestia, le campus de l'UQTR ou les rives de la rivière Millette sont des exemples d'écosystèmes ayant fait l'objet d'aménagements afin d'y pratiquer des activités de loisir de manière sécuritaire en respect de leur capacité de support.

Lutte aux îlots de chaleur et qualité de l'air

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Réduire les îlots de chaleur sur le territoire trifluvien.
2. Diminuer la pollution atmosphérique reliée au secteur du transport en favorisant les transports actifs et alternatifs à l'automobile.
3. Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois.
 - Encourager la modernisation des installations existantes;
 - Réglementer l'installation de chauffage au bois dans les constructions résidentielles neuves.
4. Poursuivre les efforts de lutte contre l'herbe à poux en vue de minimiser les nuisances liées au pollen.
5. Réaliser un portrait de la situation en matière de problématiques d'odeurs et de pollution sonore.

PORTRAIT

La qualité de l'environnement immédiat influence la qualité de vie des citoyens et, ultimement, peut jouer un rôle sur leur santé. Les stress induits par les polluants atmosphériques, les odeurs, les bruits ou les contaminants présents dans l'eau ou dans le sol peuvent influencer négativement l'état de santé de la population. Selon la Direction de la santé publique, les indicateurs généraux de santé physique pour Trois-Rivières n'indiquent généralement pas de problèmes particuliers comparativement au Québec.

Les îlots de chaleur urbains sont des parties du territoire qui ont une température plus élevée que la normale. Cette augmentation de la température peut être causée par la minéralisation du sol qui accumule la chaleur du soleil. Les effets des îlots de chaleur peuvent se faire sentir de manière particulière lors des épisodes de canicule. Les personnes plus sensibles comme les enfants ou les personnes souffrant de maladies chroniques peuvent alors être incommodés de cette situation. Une cartographie des îlots de chaleur a été produite pour le territoire de Trois-Rivières et correspond à la zone urbaine.

Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, les odeurs et les sons sont inclus dans la définition d'un contaminant. Les opérations de gestion des eaux usées ou la production industrielle sont des exemples d'activités qui peuvent générer des nuisances par les odeurs ou le bruit. Les odeurs et les bruits ne sont pas couverts directement par la réglementation municipale.

En milieu urbain, la qualité de l'air est principalement influencée par la concentration de particules fines. Ces particules proviennent surtout du transport ou du chauffage, ainsi que des activités industrielles. Elles jouent également un rôle dans l'apparition du smog. Selon les données de 2013, la station de mesure de l'avenue des Draveurs présente la sixième moyenne annuelle la plus élevée au Canada avec 10,6 microgrammes par mètre cube, alors que la valeur guide de l'Organisation mondiale de la santé est à 10 microgrammes par mètre cube. Depuis, un seul dépassement a été enregistré en 2015 à cette même station.

Gestion des pesticides et protection de l'eau et des sols

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Minimiser l'usage des pesticides sur le territoire trifluvien.

- Réviser les pratiques de la Ville en matière d'utilisation de pesticides en vue d'en minimiser l'usage;
- Cibler des moyens pour minimiser l'usage de pesticide ornemental (entretien paysager).

2. Respecter le droit de retrait de leur terrain des citoyens lors de l'application de larvicide Bti permettant le contrôle des insectes piqueurs.

3. Protéger les sols et les eaux de la contamination lors d'accidents causant des déversements accidentels de polluants sur le territoire trifluvien.

- S'assurer que tous les intervenants en urgence environnementale disposent de connaissances et compétences à jour leur permettant d'intervenir le plus efficacement possible;
- Consolider la capacité de l'organisation à répondre de façon optimale grâce à des procédures et des responsabilités clairement établies.

PORTRAIT

L'utilisation de pesticides sur le territoire est encadrée par le Code de gestion des pesticides du Québec qui régit les usages de produits en milieu urbain et agricole. La Ville n'exerce pas de contrôle sur l'utilisation de ces produits au-delà du cadre réglementaire provincial. La Ville réduit cependant au minimum sa propre utilisation de pesticides. L'utilisation d'herbicides est limitée à l'éradication d'espèces toxiques comme l'herbe à puce (*Rhus radicans*) et la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*). Certains terrains sportifs sont également traités pour limiter les dommages dus aux vers blancs (*Popillia japonica*). Aussi, les égouts font l'objet de contrôle des populations de rats (*Rattus sp.*). Dans tous ces cas, l'utilisation des produits nocifs est réduite au minimum nécessaire.

Un seul insecticide est utilisé à plus large échelle par la Ville. Le *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti) est un produit d'origine biologique utilisé pour contrôler les nuisances attribuables aux moustiques et aux mouches noires. Le programme de contrôle des insectes piqueurs est déployé par la Ville depuis environ 10 ans sur une partie du territoire situé en périphérie de la zone urbaine. L'utilisation du Bti est encadrée par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

Les sols sablonneux sont particulièrement vulnérables lorsque surviennent des déversements de matières dangereuses ou des carburants. L'histoire industrielle de Trois-Rivières a également laissé des traces de pollution dans le sol de plusieurs secteurs, notamment le centre-ville. De manière générale, la Ville est active en matière de décontamination des sols afin de soutenir la revitalisation de certains quartiers. Elle s'efforce également d'intervenir afin de prévenir la nouvelle contamination des sols, notamment dans les parties du territoire qui font partie d'une zone de recharge des nappes phréatiques exploitées à des fins de consommation.